

CAMPAGNE ÉLECTORALE FÉDÉRALE 2019



15 revendications
pour une société plus juste
envers les personnes âgées

L'AREQ DÉFEND LES DROITS DES PERSONNES ÂÎNÉES DU QUÉBEC

La population du Québec est plus âgée que la moyenne canadienne. Au 1^{er} juillet 2012, 16,2 % de la population québécoise était âgée de 65 ans et plus, le chiffre le plus élevé à l'ouest des provinces de l'Atlantique. Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la part des 65 ans et plus atteindra 25 % en 2030.

Ainsi, le Québec fait face à plusieurs défis pour s'adapter aux changements démographiques. Les personnes âgées sont celles qui ont bâti cette société. Elles méritent le respect et la dignité.

En ce sens, l'AREQ invite tous les partis politiques qui aspirent à gouverner le Canada à considérer davantage les personnes âgées dans leur programme. Nous proposons ainsi 15 revendications concrètes pour parvenir à une société plus respectueuse de ses aînés.



L'AREQ compte plus de 59 000 membres partout au Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts et les droits culturels, sociaux, économiques et environnementaux de ses membres et des personnes âgées et de contribuer à la réalisation d'une société égalitaire, démocratique, solidaire et pacifiste. De plus, l'AREQ souscrit au principe d'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

REVENDICATIONS



**POUR DES CONDITIONS
DE VIE DIGNES DES AÎNÉS**

**POUR DÉFENDRE LE POUVOIR
D'ACHAT À LA RETRAITE**

**POUR UNE SOCIÉTÉ
PLUS ÉQUITABLE**

**POUR LÉGUER
UN AVENIR VIABLE AUX
GÉNÉRATIONS FUTURES**



POUR DES CONDITIONS DE VIE DIGNES DES AÎNÉS

Soutenir les proches aidants

La réduction de la durée d'hospitalisation et l'allongement de l'attente pour l'obtention de soins, conjugués à la réduction des soins et des services offerts à domicile, ont considérablement alourdi la tâche des personnes proches aidantes. Les personnes âgées sont directement touchées à la fois comme personne aidée, mais aussi à titre d'aidante.

Régime d'assurance médicaments universel et public

Le coût des médicaments a explosé et représente une dépense importante pour de très nombreuses personnes âgées. En 2014, une personne pouvait dépenser en moyenne 912 \$ par année pour se procurer des médicaments essentiels. Cette réalité entraîne de sérieuses difficultés sur le plan de l'accessibilité.

L'accès à un logement sain et sécuritaire

Plusieurs données indiquent que les aînés sont parmi les plus mal logés. Près de la moitié d'entre eux consacre plus de 30 % de leur revenu pour se loger. La Société canadienne d'hypothèques et de logement évalue qu'en moyenne les aînés doivent déboursier 1 678 \$ par mois pour se loger au Québec.

REVENDEICATION



Assurer les prestations d'assurance-emploi des proches aidants pour une période de 52 semaines et protéger leur emploi par une modification de la Loi sur l'assurance-emploi.

REVENDEICATION



Instaurer un régime universel d'assurance médicaments entièrement public afin d'assurer un accès équitable pour toutes et tous à l'ensemble des médicaments que nécessite leur état de santé.

REVENDEICATIONS



Investir les sommes nécessaires pour permettre aux personnes âgées l'accès à des logements convenables et abordables, notamment pour des logements sociaux.



Instaurer une allocation logement visant à aider les personnes âgées à faible revenu à accéder à un logement à un coût acceptable est également essentiel pour leur permettre de vivre dans des conditions dignes.



POUR DÉFENDRE LE POUVOIR D'ACHAT À LA RETRAITE

REVENDEICATIONS

-  Maintenir à 65 ans l'âge auquel il est possible de retirer sa pension de Sécurité de la vieillesse (PSV).
-  Prévoir la mise en place de mesures pour faciliter le maintien au travail des travailleuses et travailleurs âgés qui le veulent et les encourager à retarder leur prise de retraite sur une base facultative.
-  Augmenter le Supplément de revenu garanti (SRG) afin que celui-ci atteigne ses objectifs, soit de compléter la rente des personnes à faible revenu et de garantir le maintien et la durabilité de leur pouvoir d'achat.
-  Modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies pour que les retraités soient prioritaires au même titre que les créanciers garantis et les banques.

Défendre le pouvoir d'achat des personnes âgées

Au cours des dernières années, le débat sur l'âge d'admissibilité à la retraite a soulevé beaucoup de questions. À chaque fois, l'AREQ a toujours défendu ardemment le droit de prendre sa retraite à 65 ans, car le report systématique de la date d'admissibilité à la retraite aurait des effets pernicieux sur la santé autant physique que financière de certaines personnes âgées.

Puis, malgré une récente hausse du montant de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Supplément de revenu garanti (SRG), plusieurs personnes âgées se retrouvent toujours dans une situation précaire.



POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS ÉQUITABLE

Lutter contre les paradis fiscaux

Le recours aux paradis fiscaux par les grandes corporations canadiennes et par de riches contribuables canadiens ampute les budgets des gouvernements fédéraux et provinciaux de sommes importantes, privant ainsi les citoyens de services publics de qualité auxquels ils ont droit. Par exemple, de 2011 à 2016, les conventions fiscales canadiennes avec des paradis fiscaux ont fait perdre environ 14 milliards de dollars en impôts.

Réforme du mode de scrutin

Le mode de scrutin uninominal à un tour actuellement en place crée des iniquités importantes au regard du poids du vote de chaque citoyenne et citoyen. Le cynisme des citoyens à l'égard du pouvoir politique est notamment alimenté par un mode de scrutin où le poids de chaque vote est perçu comme inégal. Les aînés qui ont souvent l'impression d'être oubliés par les partis se sentiront davantage interpellés par les débats politiques avec une plus juste représentativité.

REVENDECATIONS



Entreprendre des actions énergiques, concertées et structurantes pour rendre impossible le recours aux paradis fiscaux.



Déployer des enquêtes en profondeur pour traduire en justice les fraudeurs qui recourent à l'évitement et à l'évasion fiscale.

REVENDECATION



Revoir le mode de scrutin pour permettre une représentation proportionnelle.





POUR LÉGUER UN AVENIR VIABLE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES

REVENDEICATIONS

Léguer un avenir meilleur à nos petits-enfants

Dans un sondage CROP mené auprès de ses membres en 2019, 94 % des répondants se sont dits préoccupés à l'égard des enjeux climatiques. Les membres de l'AREQ sont particulièrement préoccupés par l'environnement dans lequel devront évoluer les générations futures.

Ainsi, l'AREQ n'a jamais hésité à prendre position en matière de protection de l'environnement. Elle s'est notamment opposée à Énergie Est et à la Loi sur les hydrocarbures. Elle a aussi demandé l'abolition des sacs de plastique à usage unique partout au Québec et a demandé aux gouvernements l'adoption d'une loi forçant l'atteinte des cibles recommandées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur le Climat (GIEC) pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 degré Celsius.



Interdire les plastiques à usage unique d'ici 2030 et éliminer complètement les déchets ultimes d'ici 2040, pour en arriver à une économie circulaire.



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à hauteur de 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050, d'après l'année de référence de 2010.



Retirer l'approbation aux pesticides dangereux, tel le glyphosate. Réformer le processus d'homologation des pesticides afin de tenir compte uniquement des études indépendantes de l'industrie (études publiées dans des journaux scientifiques, publiques et révisées par des pairs) comme le fait l'OMS.



Maintenir le processus d'évaluation environnementale introduit par la Loi C-69 qui rétablit une participation du public et des communautés autochtones touchées par un projet dès la phase de planification (par exemple pour les projets d'oléoducs).



L'AREQ, UNE FORCE POUR LA SOCIÉTÉ

L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres, provenant de l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).



320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7

Téléphone : 418 525-0611

Sans frais : 1 800 663-2408

Site Internet : areq.lacsq.org

Courriel : info@areq.lacsq.org

facebook.com/monAREQ 